

## ¡Descubra el Boletín de información del programa Lascaux!

Julio-Agosto de 2013 (n° 39)

### Próximas actividades

**27º Congreso del Comité Europeo de Derecho Rural (CEDR) en Lucerna (Suiza) del 11 al 14 de septiembre de 2013:**

El Director del Programa Lascaux, François COLLART DUTILLEUL, participará en este congreso organizado por la [Sociedad Suiza de Derecho Agrario](#) y la [Universidad de Lucerna](#), bajo la dirección del [C.E.D.R.](#) Los expertos reunidos intercambiarán sobre temas fundamentales para el mundo campesino, tales como el estatus jurídico de la pareja y de los hijos, o las exigencias relacionadas con la agricultura en materia de Derecho Ambiental. Para más información, siga [este link](#).

**Mesa redonda “Teoría y prácticas del ajuste de los recursos naturales a las necesidades fundamentales”, 4 de octubre de 2013, 13:30 – 15:30, MSH Ange Guépin en Nantes:**

Con motivo de los [20 años de la MSH Ange Guépin](#), el Programa Lascaux organizará una mesa redonda de clausura del ciclo de seminarios 2013, dedicado a la [“gestión de los recursos naturales y las necesidades fundamentales”](#). Junto con el Director del Programa Lascaux, Claire MALWÉ (Maître de Conférence en la Universidad de Rennes 1, Miembro del [Instituto Michel Serres](#), Investigadora invitada en el [Collegium de Lyon - ENS](#)), Laure DESPRÉS (Profesora Emérita de la Universidad de Nantes - [LEMNA](#)), Thomas VALLÉE (Profesor y Director del [LEMNA](#)), Fabienne TROLARD (Directora de investigaciones del [INRA](#)) y Patrick CHAUMETTE (Profesor de la Universidad de Nantes, Responsable du [CDMO](#)) profundizarán en las reflexiones sobre una problemática innovadora, pluridisciplinaria y de gran interés para las políticas socioeconómicas y ambientales locales: pensar los instrumentos de una gestión de los recursos naturales adaptada a las necesidades fundamentales de las poblaciones. [Inscripciones para la participación.](#)

### Encuentros internacionales del Programa Lascaux: Pensar una democracia alimentaria

Después de cuatro años de investigación en conjunto con su red de investigadores de todos los continentes, el Programa Lascaux organizará en noviembre de 2013 los **“Encuentros internacionales sobre la seguridad alimentaria y la gestión de los recursos naturales”**.

Con motivo de este evento, el Programa Lascaux presentará pistas de solución para lograr poner el Derecho al servicio de la seguridad alimentaria del mundo. Además, el evento permitirá abrir nuevas perspectivas de investigación sobre la gestión de los recursos naturales adaptada a las necesidades fundamentales de las

poblaciones. Los Encuentros Lascaux tendrán lugar el lunes 25, el martes 26 y el miércoles 27 de noviembre de 2013, en el campus de la Universidad de Nantes (Facultad de Derecho y Ciencias Políticas y Pôle Etudiant).

Se realizarán actividades científicas y de participación ciudadana bajo las modalidades de mesas redondas, exposición de fotografías, mini conferencias y presentación de posters.

El 26 de noviembre, en la sala Stereolux (Nantes), se realizará una mesa redonda que reunirá grandes testigos (Michel SERRES, Olivier DE SCHUTTER y representantes de organizaciones internacionales) con el objetivo de proponer medios jurídicos para que los Estados puedan administrar sus recursos en respuesta a las necesidades alimentarias de sus poblaciones.

### Publicaciones



F. COLLART DUTILLEUL, F. RIEM (dir.), *Droits fondamentaux, ordre public et libertés économiques*, Institut Universitaire Varenne, Coll. *Colloques et Essais*, 2013, 306 p.



F. COLLART DUTILLEUL, C. FERCOT, B. HUGOU, J. SUN et S. YAMTHIEU, *Approche juridique des risques alimentaires*, in *Le Risque*, F. Tripier (dir.), Actes des journées Ange Guépin 2011, Paris, L'Harmattan, coll. *Logiques sociales*, pp. 275-288.



### El blog Lascaux

Señalamos la publicación de varios artículos en el [blog del programa Lascaux](#):

- Brice HUGOU, « Les problèmes de sécurité alimentaire ne touchent pas que les plus pauvres », 2 de septiembre de 2013.
- P.– E. BOUILLOT, « Jeu de dupes autour la culture du maïs génétiquement modifié MON810 », 6 de agosto de 2013.
- Camille COLLART DUTILLEUL, « Le Monopoly, les biens communs et la propriété intellectuelle », 2 de agosto 2013.

Les recordamos que tienen la posibilidad de enviar sus contribuciones ([lascaux.recherche@univ-nantes.fr](mailto:lascaux.recherche@univ-nantes.fr)).

## ¡Descubra el Boletín de información del programa Lascaux!

Julio-Agosto de 2013 (n° 39)

### Lascaux visto por...



**Sylvestre Yamthieu**, Docteur en droit privé de l'Université de N'gaoundéré et de l'Université de Nantes.

Sylvestre Yamthieu est membre du programme Lascaux.

Morceaux choisis...

#### **En quelques mots, sur quoi porte la thèse que vous avez soutenue il y a quelques mois ?**

Ma thèse de doctorat, soutenue le 3 avril 2013 à l'Université de Nantes, porte sur l'accès aux aliments et le droit de la propriété industrielle (...). Cette thèse avait un double objectif: interroger le droit de la propriété intellectuelle (PI) pour mesurer son impact sur la sécurité alimentaire mondiale, particulièrement dans les pays en développement (PED). La démarche a d'abord consisté à faire un diagnostic des conséquences du système de PI sur l'accès des PED aux ressources nécessaires à la production des aliments, notamment les semences. Ce diagnostic montre que le droit de la PI (le système des brevets appliqués aux semences) pourrait constituer un danger pour la sécurité alimentaire de ces pays.

Dans un 2e temps, il s'est agi de proposer des pistes de solutions pour essayer de remédier à cette situation. Il y a deux possibilités: exploiter le mécanisme actuel de licences obligatoires, ou bien proposer des modèles alternatifs, autres que ceux existant dans le modèle international actuel.

#### **En quoi est-ce que le système de brevets peut poser un problème lorsqu'il s'agit d'alimentation ?**

Cette question revient souvent parce que d'emblée on ne voit pas le lien entre la PI, les brevets, l'agriculture et la sécurité alimentaire. Il faut noter que depuis l'adoption de l'accord sur les ADPIC en 1994 sous l'égide de l'OMC, la brevetabilité des micro-organismes est désormais obligatoire pour tous les Etats. Depuis cette date, de nombreux PED ont dû réviser leurs textes nationaux pour inclure ce mécanisme. Or ce système n'est pas adapté aux réalités socioéconomiques de la plupart de ces pays. En conséquence les critères de protection retenus, la nouveauté et l'activité inventive et l'application industrielle ne correspondent pas à leur niveau de création. Les conclusions montrent que les brevets qui sont délivrés dans les PED sont principalement détenus par des étrangers. Ces brevets sont déposés sur des ressources génétiques que les PED ont contribué pendant des années à entretenir. Précisons que le brevet ne porte pas sur la matière corporelle en tant que telle mais sur les ressources génétiques associées

aux savoirs traditionnels. Conséquences: les gènes sont privatisés et ceux qui les ont entretenus sont exclus de ce qu'ils ont contribué à mettre en place et préserver. Quant le brevet est obtenu sur une ressource, une semence, les paysans n'ont plus le droit de l'utiliser sans l'autorisation du titulaire, au risque d'être poursuivis pour contrefaçon. Cependant, les variétés traditionnelles (non améliorées) restent libres et disponibles.

#### **Comment avez-vous connu le programme Lascaux ?**

J'ai connu le programme Lascaux d'abord au Cameroun, mais je n'avais pas de contacts avec le programme. En octobre 2010, je suis venu à Nantes dans un cadre personnel pour mes recherches. J'ai alors eu l'occasion de rencontrer le professeur Collart Dutilleul qui est directeur du programme Lascaux. Nous avons discuté et on s'est rendu compte que le sujet de ma thèse rejoignait l'un des axes du programme Lascaux. J'ai donc eu la chance qu'il m'intègre dans son équipe et c'est là que ma thèse a muri, qu'elle a eu l'ampleur qu'elle a eu à la fin. La rencontre avec le programme Lascaux a été le tournant décisif de ma thèse parce qu'au Cameroun la documentation était rare et je ne mesurais pas vraiment les enjeux. Au fur et à mesure de mon séjour dans l'équipe, les colloques, les discussions avec les doctorants et le directeur m'ont permis de mieux comprendre mon sujet, de mesurer les enjeux, de me faire ma propre opinion. Sans le programme Lascaux ma thèse ne serait pas ce qu'elle est aujourd'hui.

#### **Que retiendrez-vous du programme Lascaux ?**

Je retiens de Lascaux une autre manière de faire le droit. Jusque-là j'étais habitué à voir les juristes qui faisaient le droit pour le droit, sans mesurer son impact sur la société. A Lascaux, j'ai appris que le droit est un instrument que l'on peut orienter en fonction des objectifs et des valeurs qu'on veut défendre. J'ai aussi appris à décloisonner les branches du droit et les différences disciplines. Le droit privé, le droit public, l'économie, l'histoire, l'anthropologie... peuvent servir un objectif commun, des valeurs communes.

### Para seguirnos

Si desea contribuir al enriquecimiento de la biblioteca del sitio del Programa Lascaux, puede compartir sus trabajos de derecho nacional, regional o internacional contactando con [Jean-Philippe Bugnicourt](#).

El sitio Web del Programa Lascaux se actualiza frecuentemente. Si quiere mantenerse informado sobre nuestras noticias, puede suscribirse al [RSS feed](#), al [Facebook](#) o al [Twitter](#) del Programa Lascaux.

Puede visitar nuestro sitio web [www.droit-aliments-terre.eu](http://www.droit-aliments-terre.eu) así como nuestro [blog](#) animado de manera colectiva por el equi-